Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230705-D2023-119-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2023
Notification : 05/07/2023

DÉCISION
AVIS SUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CRST
7.5 - Subventions

GS/JLC/LC/BB
N°D2023-119

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2022360-0002 du 26 décembre 2022,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le 5° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter certains plans de financement et solliciter l'attribution des demandes de subventions,*
***Vu** la délibération n°2018-151 du Bureau communautaire du 11 juin 2018 autorisant le Président à signer le Contrat Régional de Solidarité Territoriale,*
***Vu** le dispositif du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST),*

Considérant que le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) est établi entre l'Agglo du Pays de Dreux et la Région Centre-Val-de-Loire pour une période de six ans allant du 17 octobre 2018 au 17 octobre 2024,

Considérant que dans le cadre de l'axe B « Favoriser le mieux être social » du CRST, et en particulier de la mesure 22 « équipements sportifs et de loisirs », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier à la construction d'équipements sportifs,

Considérant que la commune d'Aunay-sous-Crécy souhaite construire un local associatif et sportif pour un montant de dépenses de 108 737 €, qu'étant donné que cet équipement ne sera utilisé qu'à hauteur de 80% par les associations sportives, le Conseil régional Centre-Val de Loire a proposé de proratiser à ce niveau la dépense éligible soit 86 989,60 €,

Considérant le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Maitrise d'œuvre *(80% d'une dépense de 9 116,67€)*	7 333 €	Aide CRST sollicitée	16 600 € *(20%)*
Travaux *(80% d'une dépense de 94 600€)*	75 680 €	Autofinancement et autres financeurs	66 413 € (80%)
Total des dépenses	**83 013 €**	**Total des recettes**	**83 013 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230705-D2023-119-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2023
Notification : 05/07/2023

Considérant que dans le cadre de l'axe C « Renforcer le maillage urbain et rural » du CRST, et en particulier de la mesure 23-1 « requalification de friches urbaines », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier aux investissements liés au recyclage foncier des friches urbaines,

Considérant que la commune de Dreux a acquis les différents bâtiments désaffectés du passage des Buttes afin de les démolir, de dépolluer le site et de céder les terrains divisés en 8 lots à la SPL en charge de leur mise en vente,

Considérant les dépenses de démolition et de dépollution supportées par la commune de Dreux et le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Démolition et dépollution	210 861 €	Aide CRST sollicitée	84 345 € *(40%)*
		Autofinancement	126 516 € (60%)
Total des dépenses	**210 861 €**	**Total des recettes**	**210 861 €**

Considérant que dans le cadre de l'axe C « Renforcer le maillage urbain et rural » du CRST, et en particulier de la mesure 29 « Rénovation urbaine », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier aux projets inscrits dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU,

Considérant que l'OPH Habitat Drouais mène dans le cadre du NPNRU une opération de reconstitution de 40 logements collectifs locatifs sociaux rue des Rochelles à Dreux constituée de 14 PLUS et 21 PLAI,

Considérant le montant de subvention forfaitaire de 2 000 € par PLUS et de 5 000 € par PLAI et le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Dépenses	**Montant**	**Recettes**	**Montant**
Acquisition foncière	635 006,24 €	Aide CRST sollicitée *(Montant forfaitaire)*	152 000 € *(2,3%)*
Travaux	5 458 989,78 €	État (ANRU)	187 200 € (2,8%)
Ingénierie et honoraires divers	657 487,98 €	Prêt action logement	432 000 € *6,4%*
		Prêt CDC	2 499 359 € *37%*
		Prêt banque postale	720 000€ *(10,6%)*
		Autofinancement	2 760 925 € *(40,9%)*
Total des dépenses	**6 751 484 €**	**Total des recettes**	**6 751 484 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230705-D2023-119-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2023
Notification : 05/07/2023

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention présentée par la commune d'Aunay-sous-Crécy pour un montant de 16 600 €.

ARTICLE 2 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention présentée par la commune de Dreux pour un montant de 84 345 €.

ARTICLE 3 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention présentée l'OPH Habitat Drouais pour un montant 152 000 €.

ARTICLE 4 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à Conseil régional Centre-Val de Loire.

ARTICLE 6 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 05 JUIL. 2023

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 05 JUIL. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230705-D2023-119-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2023
Notification : 05/07/2023